

D2026-095

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PUY-DE-DÔME

MAIRIE de ROYAT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept du mois de septembre, à dix-sept heures, le Conseil municipal de la commune de ROYAT, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de Royat, sous la présidence de M. Hugo FRANCK, Maire de Royat.

Date de convocation : 9 septembre 2026

Etaient présents : MM. FRANCK Hugo, MERCIER Sophie, MEYER Michaël, BEN Mélanie, SOLOIS Frédéric, JARLIER Marie-Anne, MANSOUR Lionel, SEBBANE Nadia, ROQUIER Samuel, BOISSERIE René, LEHOURS Catherine, THOREAU Véronique, HENG Anne-Elisabeth, MANEIN Géraud, MORIN Pierre-François, de ROCQUIGNY Laurence, POINAS-FREYDEFONT Clémence, DE DONNO Aurélien, SCHOENIG Leila, PRACROS Claude, JOUFFRET Philippe, FORGET Sébastien, LUNOT Jean-Pierre

Absents / excusés : VIAL Louis

Procurations : BEDEL Benoît à FRANCK Hugo

PUYFAGES Adrien à MERCIER Sophie

BIGOURET-DENAES Christine à LUNOT Jean-Pierre

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 23

Nombre de suffrages exprimés : 23 dont 3 procurations

M. le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal ; Mme Clémence POINAS-FREYDEFONT a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

OBJET : Candidature au concours EUROPAN 19

Europen est un concours d'idées se déroulant tous les deux ans simultanément dans une quinzaine de pays européens, sur un thème et un règlement commun. Dans chacun des pays des sites sont proposés par des collectivités territoriales et leurs partenaires. Ce concours est suivi de réalisations in-situ pour les équipes sélectionnées au palmarès.

Il a été créé en 1988 en Europe sur le modèle français du PAN, Programme d'Architecture Nouvelle du Plan Construction Architecture, et a révélé toute une génération d'architectes, d'urbanistes et de paysagistes engagés, souvent reconnus internationalement.

Il a révélé également des lieux et des collectivités, fidèles au dispositif parfois au cours des sessions, qui se sont distinguées par leur ouverture voire leur audace, leur envie de faire un pas de coté en termes de méthodologie pour transformer leur territoire.

D2026-095

Il est réservé aux jeunes professionnels européens de moins de 40 ans / architectes, urbanistes, paysagistes, et représentants d'autres disciplines peuvent être associés au sein d'une équipe qu'European recommande hybride et internationale. Il faut au moins un ou une architecte parmi les associés.

Lors de la précédente session E18, 12 pays et 47 sites de projets européens ont participé au concours. En France, 14 sites ont été proposés, de typologie et de problématiques très diverses : du village à la métropole, de sites ruraux et naturels à des sites très marqués par les infrastructures et les quartiers prioritaires de la ville.

Le thème est proposé par le conseil scientifique de l'association European Europe et voté à chaque session par l'assemblée des pays européens participants.

Le conseil scientifique propose un thème sur 2 sessions. Ainsi, la session E19 apparaît comme la deuxième session du thème « RE-SOURCER ». Il s'agira alors de l'explorer plus en profondeur en s'appuyant en partie sur les idées émergentes des résultats d'E18 (Décembre 2025).

Il sera orienté vers l'idée de Vivre ensemble entendu non seulement comme co-habiter entre humains, mais aussi comme repenser la place de l'humain dans son milieu vivant. Il s'agit de réinterroger la frontière entre nature et culture, et d'inviter à travers une approche du Care à une éthique de la co-habitation écologique : imaginer une ville plus sensible, respectueuse et inclusive envers toutes les formes de vie. C'est ce défi qui est proposé aux concurrents de cette session.

Les collectivités territoriales européennes soumettent leurs candidatures auprès des associations nationales, en France auprès d'European France.

A la demande, European accompagne les candidatures en amont, à la demande des collectivités : visite de sites, rencontres avec les élus, mise en forme.

Les dossiers de candidatures détaillent les problématiques et les enjeux du site au regard du thème de la session. Il s'agit de produire une fiche synthétique et une lettre d'engagement de la collectivité. Cette fiche pourra évoluer au fil des rencontres et présentations des différents acteurs.

European préconise des propositions de sites alliant plusieurs partenaires dès le concours, en phase avec la pluralité des acteurs de la transformation urbaine : Communautés de Communes et Communautés d'agglomération, pôles métropolitains, établissements publics, Régions, également aménageurs, universités, associations, partenaires privés, bailleurs sociaux ...

Le concours porte en principe sur deux ou trois échelles territoriales de propositions de site :

- une aire de réflexion à l'échelle du grand paysage,
- une aire de réflexion urbaine pouvant aussi être rurale,
- une aire de projet, pour une ou des propositions architecturales et spatiales

Il est également possible d'introduire des notions de multi-sites, voire de thématiques exploratoires liées à un ou plusieurs sites dans la ville ou dans un paysage élargi.

Un comité de sélection des sites est organisé par European en France semaine du 21 septembre 2026.

Il aura pour but de présenter les sites français candidats à la 19^e session du concours, en présence des représentants des sites, de membres du jury passés et peut-être futurs, d'experts, de représentants des parties prenantes ainsi que de personnalités invitées.

D2026-095

Cet entretien entre collectivités et comité de sélection permet de valider réciproquement la participation des collectivités à la session, qui sera ensuite entérinée par la signature de conventions avant la fin de l'année 2026.

Les collectivités devront anticiper cette signature par le vote d'une délibération en conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (1 abstention : M. JOUFFRET) de :

- ***ACTER la candidature de la commune au concours EUROPAN 19,***
- ***AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant de signer la convention à intervenir dans le cas où la candidature de la commune de Royat venait à être retenue par le comité de sélection dont la décision interviendra normalement en fin d'année 2026.***

Fait et délibéré et en séance, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

**Le Maire,
Hugo FRANCK**



**Clémence POINAS-FREYDEFONT,
Secrétaire de séance**

A handwritten signature in black ink, which appears to be "Clémence Poinas-Freydefont", written over a large, stylized blue circular stamp.